

Biosécurité dans les élevages de porcs

Objectifs

Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine. Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité. Être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Enjeux

La filière porcine est menacée par le virus de la Peste Porcine Africaine. Aucun cas n'a à ce jour été détecté en France, mais plusieurs dizaines de cadavres de sangliers ont été trouvés atteints à la frontière belge. Afin d'éviter toute contamination dans les élevages français, des mesures de prévention sont prises par le ministère de l'agriculture. L'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés (porcs ou sangliers). Chaque exploitation devra avoir suivi une formation aux mesures de biosécurité (au moins un référent par exploitation) et avoir mis en oeuvre un plan de biosécurité d'ici le 1er janvier 2020.

Pré-requis

Aucun pré-requis. Public : exploitants et salariés des élevages de porcs du département de la Loire et des départements limitrophes. La formation est mixte : élevage en bâtiment et élevage plein air. C'est un choix fait par l'ADDEAR 42 avec les éleveurs référents et la vétérinaire, pour favoriser l'échange, la confrontation aux situations des autres et la recherche collective de solutions. La durée de la formation et l'animation en sous-groupes permettra de passer suffisamment de temps à la discussion des cas particuliers.

Contenu

MATINEE - Présentation et discussions

A partir d'apports théoriques et méthodologiques, d'illustrations par l'analyse de cas d'élevage en lien avec le mode de production des stagiaires, et au travers de discussions libres

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Eléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie ;
- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018 ;
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage ; flux entrants et sortants ; barrières ;
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents ;
- L'élaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions ;
- Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératissage.

Supports : 10 fiches techniques de biosécurité élaborées par l'IFIP

APRES-MIDI - Elaboration du plan de biosécurité

En sous-groupes de 3-4 éleveurs, travail à partir des cas concrets des participants : appliquer les mesures de biosécurité en lien avec l'organisation spatiale de l'exploitation, la conduite de l'élevage et l'organisation du travail
Identification des difficultés et élaboration collective de solutions pratiques

Supports :

- plan de biosécurité vierge
- un outil d'évaluation de la biosécurité en élevage de porcs de type « porc protect », outil web de l'IFIP
- une affiche sur les consignes d'entrée dans les élevages

Dates, lieux et intervenants

03 juin 2019

09:00 - 17:00 (7hrs)

Le Treuil

42330 CHAMBOEUF

Christine FILLIAT, vétérinaire au VETOPOL 26, reconnue pour ses compétences en santé avicole et porcine
Elodie BUTIN, accompagnement de dynamiques collectives agricoles à l'ADDEAR 42

Financeur(s)



Infos complémentaires

Organisée par ADDEAR Loire

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 22/05/2019

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Précisions sur le tarif de la formation et l'adhésion à l'ADDEAR 42 : nous contacter

Plus de renseignements

Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

elodie.addear.42@orange.fr

ADDEAR Loire

4 Bis rue Philibert MOTTIN

42110

Feurs

Tel. 04 77 26 45 51

N° d'organisme de formation :

82420117742

Taux de satisfaction : %

Repas partagé tiré du sac le midi



Modalités d'accès :

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____